

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil Communautaire Jeudi 13 février 2020

- ❑ Préambule : Contenu du rapport des orientations budgétaires
- I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.
 - Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- II. La présentation des engagements pluriannuels ;
- III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- IV. Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- V. Les dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail).

PREAMBULE : CONTENU & PROCEDURE DU D'OBSERVATION BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

APPROBATION & PUBLICITE

- Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du Conseil Communautaire qui doit faire l'objet d'un vote qui **« prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ».**

- Transmission: le rapport et la délibération doivent être transmis
 - Au préfet
 - Aux communes membres dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB

- Publicité : mise en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

PREAMBULE : CONTENU & PROCEDURE DU D'OBSERVATION BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

CADRE JURIDIQUE

- Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.
- Article 13 II de la Loi de Programmation des Finances Publiques LPFP

CONTENU

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Dans les EPCI > à 10 000 habitants et qui comprennent une commune >3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

LOI DE FINANCES 2020 et LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **La LFI 2020** fixe les modalités de remplacement de la TH supprimée aux collectivités territoriales. **Pour les EPCI**, la LFI attribue **une fraction de la TVA nationale**. Cette fraction sera figée et s'appliquera chaque année au produit de TVA N-1 pour calculer l'attribution de TVA N de chaque EPCI.
- **RAPPEL DE LA LPFP 2018-2022** : des mesures contraignantes sur l'évolution de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et sur l'évolution du besoin de financement annuel (LPFP) : objectif d'évolution de la dépense de fonctionnement dans la limite de 1,1% pour les EPCI et les communes.
- **En matière d'endettement** : **La loi prescrit un plafond de capacité de désendettement : ENCOURS/CAF Brute = entre 11 et 13 années d'endettement.**
 - Contractualisation avec les 340 plus grandes collectivités dont EPCI de plus de 150 000 hab et DRF > 60 millions d'€
 - Les autres collectivités peuvent opter pour la contractualisation mais ne sont pas contraintes. Contrat pour 3 ans 2018-2020.
 - Sanction en cas de non respect seulement pour le budget principal (pas les budgets annexes) : prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales (et non plus les dotations) calculé de la manière suivante : 75% du dépassement avec un plafond de 2% des recettes réelles de fonctionnement.
 - Bonus en cas de respect : Majoration de la Dotation de soutien à l'investissement local

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX TERRITORIALES

☐ En matière de fiscalité:

- Suppression totale de la TH sur la résidence principale: **PAS DE VOTE DU TAUX DE TH EN 2020**. A noter que le dégrèvement pour 80% des contribuables = 13,6Md€ et l'exonération pour les 20% non dégrévés = 7,9 Md€
- Référence aux taux de 2019, les taux sont gelés en 2020
- **Instauration d'un ticket modérateur** : prélèvement sur les douzièmes des EPCI du supplément de dégrèvement lié à la hausse des taux entre 2017 et 2019
- Pour les contribuables non bénéficiaires du dégrèvement de TH sur la résidence principale (20% des contribuables) : revalorisation de 0,9% des bases. Taux et montant des abattements gelés
- Rôles supplémentaires de TH avant 2021 sont affectés aux communes et EPCI
- Revalorisation des valeurs locatives +1,2% (sauf TH)
- Contribuables sont dispensés de cotisations de TH, TSE, GEMAPI sur la résidence principale en 2020. (**=> compensation par l'Etat pour 2020?**)
- Fraction de taxe GEMAPI/TSE sur la résidence principale sera répartie sur les autres taxes en 2021 (hors TFPB départemental transféré)
- Votes de taux en 2020 : Taxe de Foncier Bâti et Non Bâti et CFE
- En 2023 : vote possible d'un taux de TH sur les résidences secondaires.
- Dès 2020 : remplacement du taux de TH par le TFPB pour permettre la variation des taux de CFE et TFPNB
- Pouvoir d'exonération et d'abattement de TFPB des communes suspendu en 2021

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX TERRITORIALES

□ En matière de fiscalité :

- **Révision des valeurs locatives des logements** : lancement de la révision.
 - Tarif au m² d'après le marché locatif qui fera référence au 01/01/2023. Prise en compte des nouvelles valeurs locatives au titre de l'année 2026.
- **IFER** :
 - Baisse des IFER photovoltaïque de 7,57€/kw/h à 3,155€ Kw/h : **A noter pas de compensation pour les collectivités territoriales.**
 - IFER Station radio électriques rapport pour le 30/06/2020 pour le développement de la 5G qui va augmenter le nombre d'antennes et pour cela le tarif va être revu.
- **Taxe de séjour** :
 - Suppression de la taxe forfaitaire pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, taxation au réel.
 - Tarif spécifique pour les auberges collectives (comme les auberges de jeunesse, les refuges, les hostels,...)
 - Versement aux CT par les plateformes intermédiaires locative deux fois par an avant le 30/06 et le 31/12.
 - Délibération avant le 1^{er} juillet pour mettre à jour les tarifs liés à l'indexation des tarifs appliqués.

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX TERRITORIALES

□ En matière de dotations :

➤ DGF

- Baisse de la Dotation Forfaitaire des communes et de la compensation des EPCI (CPS) environ -2%
- Rénovation du mécanisme de DGF intercommunale

➤ FPIC

- Maintien du fond à 1 milliard d'€ abandon du seuil de 2% des recettes fiscales.

➤ FCTVA

- Report de l'automatisation du FCTVA au 1^{er} janvier 2021 donc cela permet de bénéficier de la récupération du FCTVA pour les biens mis à disposition à un tiers dont le centre aquatique.
- Extension de l'assiette de FCTVA aux dépenses de fonctionnement des réseaux à compter du 1^{er} janvier 2020.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

BUDGET GENERAL – HYPOTHESES FINANCIERES POUR LE DOB 2020

Au vu de la présentation de la LFI 2020 et LPFP 2018/2022, il convient de définir les orientations à prendre pour le prochain budget 2020 afin de garantir les objectifs suivants :

-Objectif politique : L'enjeu principal est de continuer à exercer les missions de services publics de la collectivité.

-Objectifs de gestion :

- Détermination de la capacité d'investissement et le niveau choisi en fonction des besoins du territoire
- Détermination du niveau des services rendus à la population : optimisation.
- Détermination du niveau de fiscalité attendu
- Détermination du niveau d'endettement maximal afin de préserver ses marges de manœuvre pour l'avenir.
- Détermination d'un niveau minimal d'épargne nette permettant de préserver des marges de manœuvre et une capacité prospective de projets d'investissements:

POUR RAPPEL , voici les ratios d'équilibre qui avaient été fixés depuis 2018:

- Maintenir une épargne nette de 500 à 800 K€/an
- Une capacité de désendettement inférieure à 13 Ans
- Une capacité d'investissement permettant de financer les investissements engagés sur la période 2018 et 2022

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

BUDGET GENERAL – HYPOTHESES FINANCIERES POUR LE DOB 2020

Les orientations budgétaires

Dépenses : débat en séance / Maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Maîtrise des dépenses de gestion du budget général (Ch 011 + 65) : 1,1% augmentation par an
- Augmentation des charges de personnel de 3% maximum **à périmètre égal**

RAPPEL : LOI DE FINANCES 2020 Revalorisation des bases : +1,2% pour le TFB et TFNB et 0,9% pour la TH & pas de vote du taux d'imposition de la TH

PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES DU 6 FÉVRIER 2020

Fiscalité : Taux d'impôts pour 2020 : débat en séance :

- Augmentation du taux de la TF Bâti : +1 point de %
- Pas d'augmentation du foncier non bâti
- TEOM : produit attendu pour 2020 60 000€ comprenant l'augmentation des bases et du taux
- Augmentation du taux de CFE : +2%

PROPOSITION d'amendement de la CONFERENCE DES COMMUNES du 11 février 2020

Fiscalité : Taux d'impôts pour 2020 : débat en séance :

- Augmentation du taux de la TF Bâti : +1 point de % sur 2 ans
- Pas d'augmentation du foncier non bâti
- TEOM : produit 2020 : +20 000€ d'augmentation uniquement liée au taux
- Augmentation du taux de CFE : +2%

Endettement:

- Prévoir dans l'analyse prospective en 2022 : un nouvel emprunt pour le financement du Centre d'Hébergement Touristique d'un montant de 800 000€ sur 25 ans à un taux fixe de 2%

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FINANCES TAUX POUR 2020

La **Commission Finances** propose de fixer un produit attendu de TEOM de 60K€ pour 2020 soit un taux de 13% (+0,23 pt de %) et d'augmenter le taux de TFPB de 1 pt de % (soit 1,081%), sans augmenter le taux de TFPNB. Le taux de la CFE est également augmenté de 2%. Voici la simulation de produits attendus pour 2020 :

	Pour rappel Taux 2017	Pour rappel Taux 2018	Pour rappel Taux 2019	Variation de Taux 19/18	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux proposés 2020	Variation des taux 2020/2019 en pt de %	Produit prévisionnel 2020	Produit en + entre 2020/2019	dont produit lié à l'effet taux	dont produit lié à l'effet bases
FISCALITE MENAGES											
Taxe d'Habitation	12,03%	12,63%	13,01%	3,00%	22 819 930	13,01%	0 pt	2 968 873 €	26 482 €	- €	26 482€
Foncier Bâti	0,075%	0,079%	0,081%	2,86%	17 962 522	1,081%	1 pt	194 175 €	179 982 €	179 625 €	356 €
Foncier Non Bâti	2,69%	2,71%	2,76%	1,85%	2 101 134	2,76%	0 pt	57 991€	693 €	- €	693 €
TEOM	12,77%	12,77%	12,77%	0,00%	12 538 767	13,00%	0,23 pt	1 630 022€	60 983€	28 822€	32 162€
TOTAL	14,80%	15,42%	15,85%	7,70%	55 422 353	16,85%	1,23 pt	4 851 061€	268 140€	208 447€	59 693€
FISCALITE ENTREPRISES											
Cotisation Foncière des Entreprises	24,22%	24,95%	25,44%	2%	3 811 685	25,94%		988 871 €	25 450 €	19 179 €	6 272 €
TOTAL FISCALITE MENAGES + ENTREPRISES					59 234 038			5 839 933€	293 590€	227 626€	65 965€

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES COMMUNES

La **Conférence des Communes** propose de suivre les propositions de la Commission Finances pour le TFNB et la CFE à savoir : ne pas augmenter le taux de TFNB en 2020 et augmenter le taux de la CFE de 2%. La Conférence des Communes propose d'amender les autres propositions de la Commission Finances comme suit :

- d'augmenter le taux de TEOM de 0,16 pt de % (soit 12,93%) afin d'avoir un produit complémentaire de TEOM de 20K€ lié à l'effet taux ;
- de lisser sur 2 ans, l'augmentation de 1 pt de % du taux de TFB proposée par la Commission des Finances, à savoir : d'augmenter le taux de TFPB de 0,5 pt de % en 2020 (soit 0,58%) et 0,5 pt de % en 2021 (soit 1,081%) comme en 2019. Voici la simulation de produits attendus pour 2020 :

	Pour rappel Taux 2017	Pour rappel Taux 2018	Pour rappel Taux 2019	Variation de Taux 19/18	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux proposés 2020	Variation des taux 2020/2019 en pt de %	Produit prévisionnel 2020	Produit en + entre 2020/2019	dont produit lié à l'effet taux	dont produit lié à l'effet bases
FISCALITE MENAGES											
Taxe d'Habitation	12,03%	12,63%	13,01%	3,00%	22 819 930	13,01%	0 pt	2 968 873 €	26 482 €	- €	26 482€
Foncier Bâti	0,075%	0,079%	0,081%	2,86%	17 962 522	0,58%	0,5 pt	104 362 €	90 169 €	89 813 €	356 €
Foncier Non Bâti	2,69%	2,71%	2,76%	1,85%	2 101 134	2,76%	0 pt	57 991€	693 €	- €	693 €
TEOM	12,77%	12,77%	12,77%	0,00%	12 538 767	12,93%	0,16 pt	1 621 263€	52 224€	20 062€	32 162€
TOTAL	14,80%	15,42%	15,85%	7,70%	55 422 353	16,85%	1,23 pt	4 752 489€	169 568€	109 875€	59 693€
FISCALITE ENTREPRISES											
Cotisation Foncière des Entreprises	24,22%	24,95%	25,44%	2%	3 811 685	25,94%		988 871 €	25 450 €	19 179 €	6 272 €
TOTAL FISCALITE MENAGES + ENTREPRISES					59 234 038			5 741 361€	195 018€	129 053€	65 965€

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

PROPOSITIONS DE TAUX POUR 2020

La **Conférence des Communes** propose d'augmenter le taux de TFPB de 0,5 pt de % en 2020 et 0,5 pt de % en 2021 (soit 1,081%), sans augmenter le taux de TFPNB, ci-dessous les impacts par type de contribuable: (colonne hypothèse 3)

Ne prend pas en compte l'effet de croissance et de revalorisation des bases entre 2019 et 2020	BASES définitives TFPB 2019	Cotisation 2019 avec un taux de 0,081%	Hypothèse 1 : Augmentation de 1% du Taux de Foncier Bâti Cotisation 2020 avec un taux de 0,083%	Hypothèse 2 : Proposition de la Commission Finances Augmentation de 1pt de % Cotisation 2020 avec un taux de 1,081%	Hypothèse 3 : Proposition de la Conférence des Communes Augmentation de 0,5 pt de % Cotisation 2020 avec un taux de 0,5810%
Locaux d'habitation ordinaire	13 919 296	11 275 €	11 553 €	150 468 €	80 871 €
Locaux d'habitation à caractère social	555 907	450 €	461 €	6 009 €	3 230 €
Autres locaux passibles de la TH	60 142	49 €	50 €	650 €	349 €
Locaux à usage professionnel et commercial	2 281 512	1 848 €	1 894 €	24 663 €	13 256 €
Etablissements industriels et assimilés	779 922	632 €	647 €	8 431 €	4 531 €
TOTAL	17 596 779	14 253 €	14 605 €	190 221 €	102 237 €
Nombre d'articles dans le rôle	16 768				
Base moyenne de TFPB en 2019	1049	0,85 €	0,87 €	11,34 €	6,10 €

Une augmentation de 0,5 pt de % de TFPB représente une hausse d'un peu plus de 6€ par foyer et un produit supplémentaire de 90K€ entre 2019 et 2020. En sachant que cette augmentation varie en fonction des bases de chacun. Par conséquent, les augmentations constatées peuvent varier de 1€ à 20€ par foyer.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

PROPOSITIONS DE TAUX POUR 2020

EPCI 35	TH 2019	FB 2019	FNB 2019	CFE 2019
RENNES METROPOLE	13,64	1,73	6,1	28,73
SAINT MEEN MONTAUBAN	12,44	1,75	11	24,05
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMM	11,81	0,166	3,06	26,01
BRETAGNE ROMANTIQUE	12,64	0	2,53	26,43
PAYS DE CHATEAUGIRON	10,68	0	1,86	24,9
BRETAGNE PORTE DE LOIRE CTE	10,99	0	2,22	26,36
PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	10,57	1,25	1,76	24,86
LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE	12,5	2,25	6,35	25,5
VAL D'ILLE AUBIGNE	11,14	2,48	2,17	25,46
MONTFORT COMMUNAUTE	11,76	1,01	5,51	24,5
BROCELIANDE	10,84	0,708	2,76	23,8
COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	15,73	4,34	13,14	27,98
COTE D'EMERAUDE	11,18	0	2,38	24,6
PAYS DOL ET BAIE MT ST MICHEL	13,01	0,081	2,76	25,44
ST MALO AGGLOMERATION	10,71	2	1,93	25,38
VITRE COMMUNAUTE	10,72	1,9	2,21	24,4
REDON AGGLOMERATION	9,17	0,2	2,45	25,95
FOUGERES AGGLOMERATION	12,12	1,57	5,81	24,81
MOYENNE DES EPCI	11,76	1,19	4,22	25,51

Sur les 14 EPCI d'Ille et Vilaine ayant voté un taux de TFPB (4 EPCI ne l'ont pas institué), le taux voté par la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mt St Michel est le plus faible en 2019.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

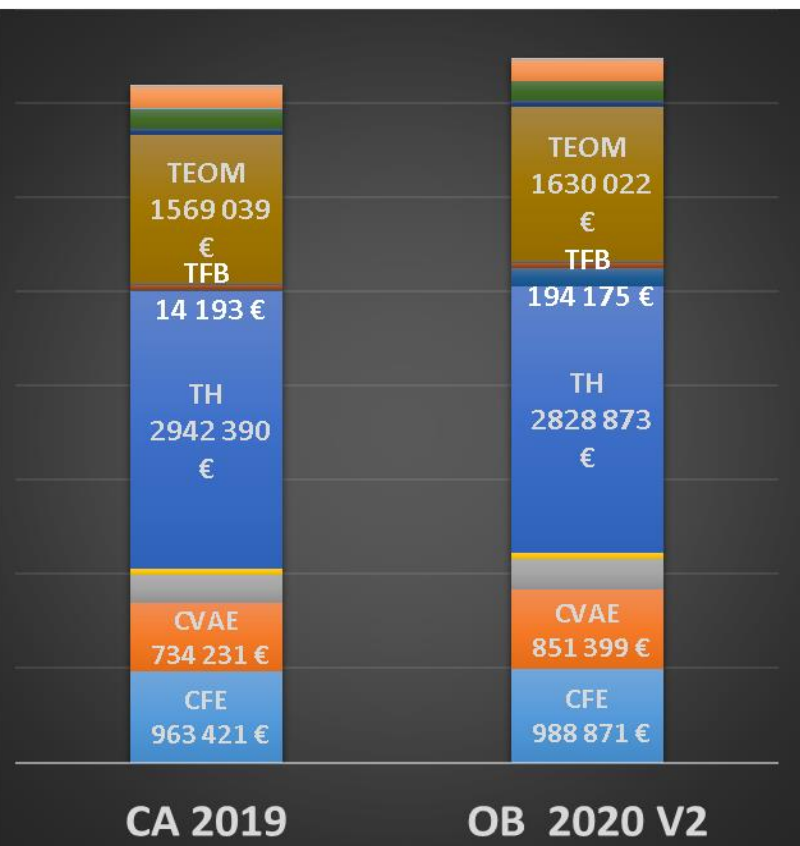
Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

ZOOM SUR LES RECETTES – EVOLUTION DU PANIER DE RESSOURCES

	CA 2019	OB 2020 V2	Différence en valeur OB 2020-2019	Variation en % 20120/2019
CFE	963 421 €	988 871 €	25 450 €	2,64%
CVAE	734 231 €	851 399 €	117 168 €	15,96%
TASCOM	291 130 €	305 687€	29 841 €	10,25%
IIFER	63 038 €	61 777 €	- 2 496 €	-3,96%
TH	2 942 390 €	2 968 873 €	26 483 €	0,90%
Reversement TH		- 140 000 €	-140 000 €	
TFB	14 193 €	194 175 €	179 982 €	1268,10%
TBNB	57 298 €	57 991 €	693 €	1,21%
TFNB A	23 702 €	23 939 €	237 €	1,00%
TEOM	1 569 039 €	1 630 022 €	60 983 €	3,89%
GEMAPI	60 000 €	60 000 €	- €	0,00%
TAXE DE SEJOUR	216 708 €	215 000 €	- 1 708 €	-0,79%
Rôles Supp.	12 001 €		- 12 001 €	-100,00%
Alloc. Comp TH	214 655 €	214 655 €	- €	0,00%
Alloc. Comp CET	34 184 €	34 184 €	- €	0,00%
TOTAL PANIER DE RESSOURCES	7 195 990 €	7 466 574€	270 584 €	4%
FPIC	283 484 €	283 484 €		
FNGIR	- 705 171 €	- 705 171 €		
SOLDE	6 774 303 €	7 044 887 €	270 584 €	4%

AVEC PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FINANCES



- * Les recettes du panier de ressources prennent en compte les augmentations de fiscalité APRES AVIS DE LA COMMISSION FINANCES
- A noter une estimation plus précise du reversement de TH qui serait plus proche de 140K€

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

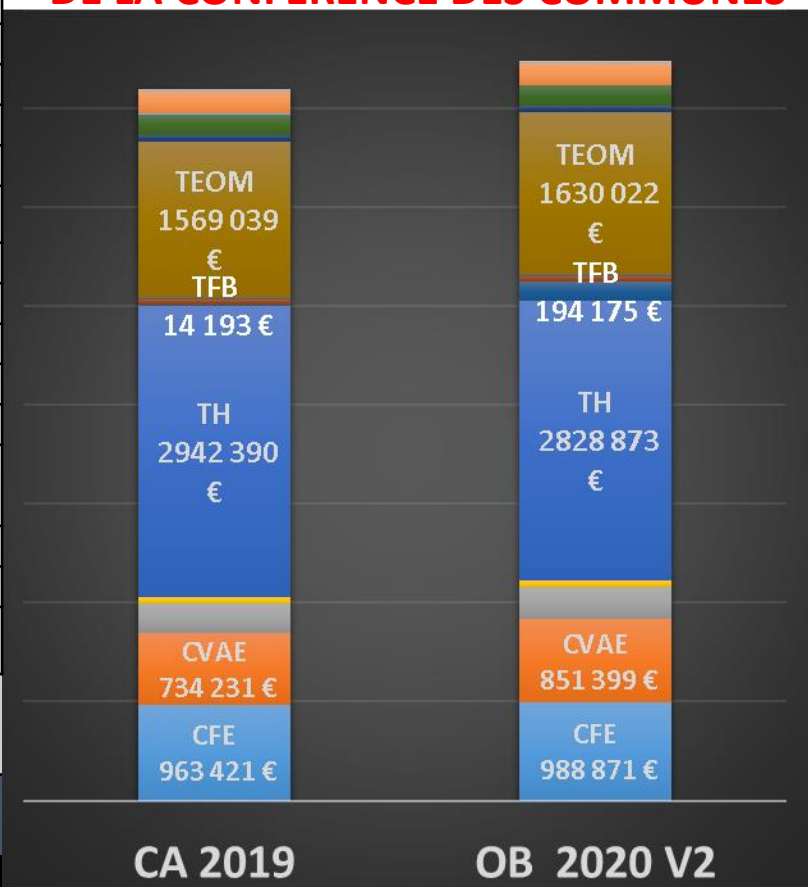
Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

ZOOM SUR LES RECETTES – EVOLUTION DU PANIER DE RESSOURCES

	CA 2019	OB 2020 V2	Différence en valeur OB 2020-2019	Variation en % 20120/2019
CFE	963 421 €	988 871 €	25 450 €	2,64%
CVAE	734 231 €	851 399 €	117 168 €	15,96%
TASCOM	291 130 €	305 687€	14 557 €	5,00%
IIFER	63 038 €	61 777 €	-1 261€	-2,00%
TH	2 942 390 €	2 968 873 €	26 483 €	0,90%
Reversement TH		- 140 000 €	-140 000 €	
TFB	14 193 €	104 362 €	90 169€	635,31%
TBNB	57 298 €	57 991 €	693 €	1,21%
TFNB A	23 702 €	23 939 €	237 €	1,00%
TEOM	1 569 039 €	1 621 263 €	52 224 €	3,33%
GEMAPI	60 000 €	60 000 €	- €	0,00%
TAXE DE SEJOUR	216 708 €	215 000 €	- 1 708 €	-0,79%
Rôles Supp.	12 001 €		- 12 001 €	-100,00%
Alloc. Comp TH	214 655 €	214 655 €	- €	0,00%
Alloc. Comp CET	34 184 €	34 184 €	- €	0,00%
TOTAL PANIER DE RESSOURCES	7 195 990 €	7 368 001€	172 011 €	2%
FPIC	283 484 €	283 484 €		
FNGIR	- 705 171 €	- 705 171 €		
SOLDE	6 774 303 €	6 946 314 €	172 011€	2%

AVEC PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES COMMUNES



* Les recettes du panier de ressources prennent en compte les augmentations de fiscalité après prise en compte des propositions de la Conférence des Communes.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement

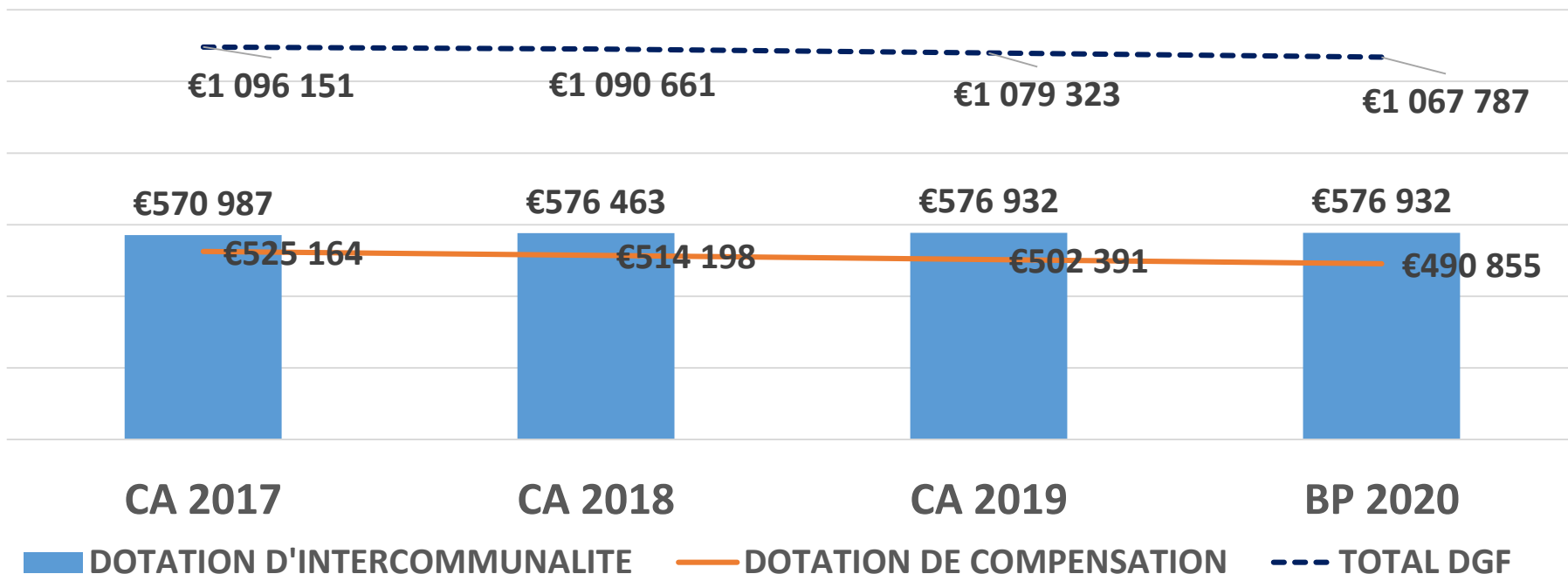
Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

ZOOM SUR LES RECETES – EVOLUTION DE LA DGF



Depuis 2017, le montant total de DGF est en baisse (-3% sur la période 2017/2020) en raison de la dotation de compensation part salaire qui diminue de -2,2%/an. La Dotation Intercommunalité reste stable.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

EVOLUTIONS DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET GENERAL et intérêts consolidés En milliers d'€	CA 2019	BP 2020	2021	2022	Variation 22/19 %	Hypothèses d'évolution
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 602,83	9 985,00	9 978,85	10 129,81	5,49%	
Charges à caractère général	2 296,99	2 568,03	2 596,28	2 624,84	14,27%	Augmentation BP 2020 + 245K€ pour la concession Dollibulle 2 et augmentation +1,1%/an
Charges de personnel	3 334,23	3 446,78	3 550,18	3 656,69	9,67%	Augmentation de 3,38% au BP 2020 avec reprise en régie Collecte Selective et après 3%/an
AC versée aux communes	1 637,63	1 637,63	1 637,63	1 637,63	0,00%	Constante sur la période
FNGIR versé	705,17	705,17	705,17	705,17	0,00%	Montant figé
Charges exceptionnelles	370,63	340,00	200,00	200,00	-46,04%	Subvention d'équilibre du BA annexes en diminution en 2020 avec clôture du BA Centre Aquatique. BP 2020 140K€ reversement de TH (estimation avec la DRFIP)
Autres dépenses de fonctionnement	1 087,26	1 103,57	1 120,12	1 136,92	4,57%	Augmentation de 1,5%/an
Total intérêts consolidés hors BA Port Mytilicole	170,92	183,82	169,46	168,55	-1,39%	

Sur la période de 2019/2022, les dépenses réelles de fonctionnement prenant en compte les intérêts consolidés hors BA Port Mytilicole s'accroissent de 5,49% sur la période 2019/2022 soit +1,37%/an +526,98€ comparativement au CA 2019.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET GENERAL En milliers d'€	CA 2019	BP 2020	2021	2022	Variation 22/19 %	Hypothèses d'évolutions
Recettes réelles de fonctionnement	10 997,30	11 234,58	11 564,84	11 817,09	7,45%	
Produits des services	926,56	945,09	963,99	983,27	6%	Augmentation de 2%/an
CFE, Taxes foncières, Taxes d'habitation	4 006,06	4 144,04	4 591,85	4 743,38	18%	2020 = Revalorisation bases TH 0,9% et TPFB/TPFNB 1,2% + augmentation de taux 1pt de% TPFB <u>lissée sur 2 ans</u> et à partir de 2021: +215K€ (alloc compensatrice de TH + augmentation de 3,3%/an (TVA)
CVAE	733,66	851,40	885,45	920,87	26%	CVAE + 4%/an
AC versée par les communes	23,80	23,80	23,80	23,80	0%	Montant constant
FPIC	283,48	283,48	283,48	283,48	0%	Montant minimum basé sur 2018
Autres impôts et taxes (dont TEOM)	2 213,96	2 263,73	2 331,64	2 401,59	8%	Estimation calculé pour le BP 2020: +20K€ de produit TEOM lié au taux et après +3%/an
DGF	1 079,32	1 057,73	1 036,58	1 015,85	-6%	Baisse de 2%/an
Autres dotations et compensations	1 551,93	1 501,93	1 287,93	1 287,93	-17%	BP 2020 : -50K€ subventions /2019. 2021 = -215K€ allocations compensatrices de TH
Produits exceptionnels	19,79	0,00	0,00	0,00		
Autres recettes	158,74	163,38	160,11	156,91	-1%	Estimation calculé pour le BP 2020 et après -2%/an

Sur la période de 2019/2022, les recettes réelles de fonctionnement, s'accroissent de 7,45% sur la période 2019/2022 soit +1,86%/an +820€ comparativement au CA 2019.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

EVOLUTIONS DES DRF/RRF- EPARGNE NETTE – ENCOURS DE LA DETTE

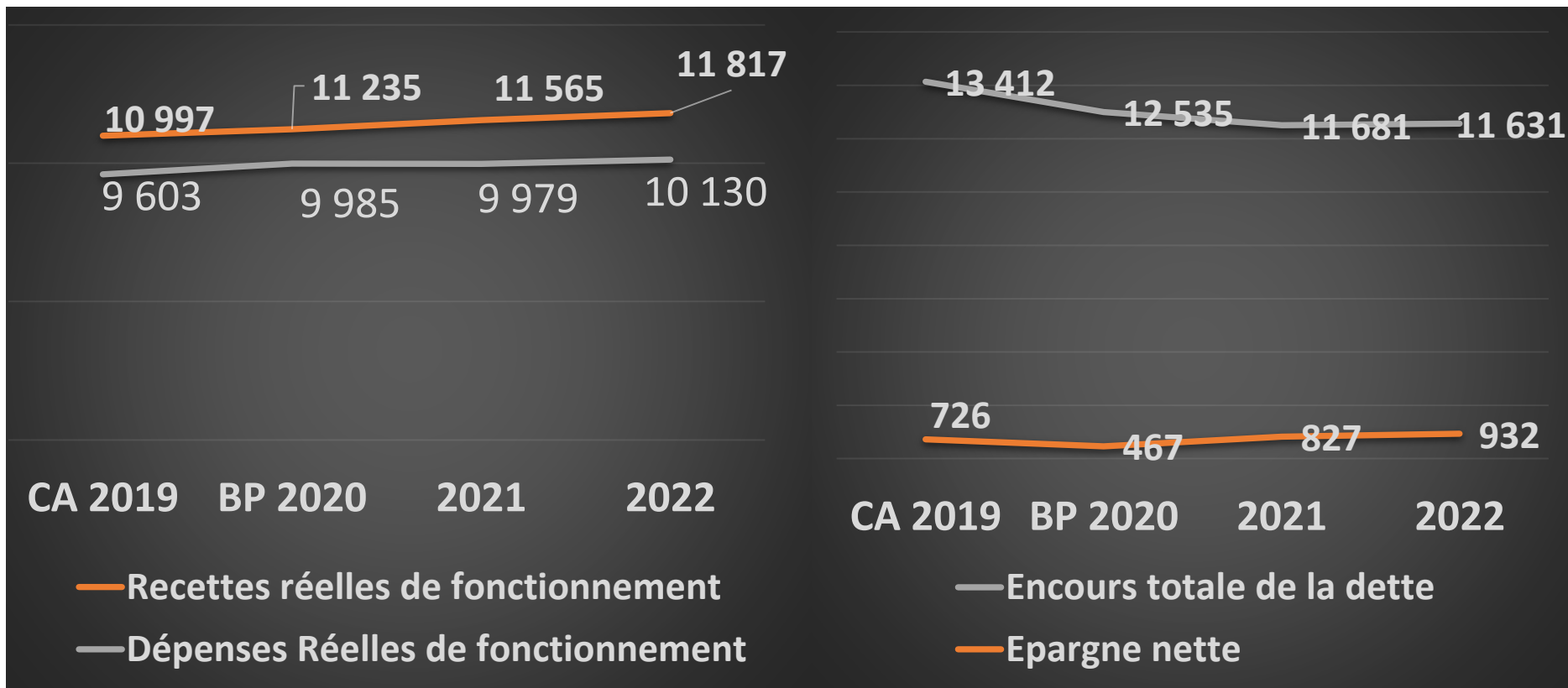
BUDGET GENERAL et <u>Intérêts et capital consolidés DETTE</u> - En milliers d'€	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	10 997,30	11 234,58	11 564,84	11 817,09
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 602,83	9 985,00	9 978,85	10 129,81
Total intérêts consolidés Hors BA Port Mytilicole	170,92	183,82	169,46	168,55
Epargne brute (RRF-DRF)	1 394,47	1 249,58	1 585,99	1 687,28
Remboursement de la dette consolidés Hors BA Port Mytilicole	668,61	782,40	759,42	754,86
Epargne nette	725,86	467,18	826,57	932,42

En prenant en compte les propositions de la Conférence des Communes notamment en matière de lissage pour l'augmentation du taux de Foncier Bâti, le niveau de l'épargne est un peu faible en 2020 (467,18K€) mais s'améliore à compter de 2021 pour se situer au dessus du seuil minimum de 500K€ à 800K€ permettant d'investir.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses fonctionnement et investissement.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020
Reçu en préfecture le 18/02/2020
Affiché le
ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

EVOLUTIONS DES DRF/RRF- EPARGNE NETTE / ENCOURS DETTE



Dans l'analyse financière prospective 2020/2022, les RRF augmentent plus vite que les DRF ce qui améliore l'épargne ainsi que la capacité de désendettement. L'année 2020 est une année charnière qui s'explique par le reversement de la TH (ticket modérateur) et un remboursement en capital de la dette plus élevé sur la période 2020/2022 (donc une capacité de désendettement de plus de 9 ans tous budgets consolidés, et de près de 8 ans hors BA Port Mytilicole).

II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

OB 2020 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

Opérations	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
ACCESSIBILITE	16 603 €	2 724 €	13 879 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE	4 90 568 €		490 568 €
CENTRE AQUATIQUE DOLLIBULLE	1 232 000 €	501 831 €	720 169 €
CHAPELLE STE ANNE	4 000 €	656 €	3 344 €
DECHETS	700 775 €	298 288 €	402 487 €
ECONOMIE	76 419 €	40 200 €	36 219 €
ENFANCE-JEUNESSE	32 088 €	5 264 €	26 824 €
HAIES BOCAGERES	150 311 €	130 109 €	20 201 €
LECTURE PUBLIQUE	83 767 €	30 221 €	53 546 €
MARAIS DE SOUGEAL	40 800 €	36 713 €	4 087 €
MOYENS GENERAUX	310 060 €	719 862 €	- 409 802 €
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	3 500 €	- €	3 500 €
RECYCLERIE	75 000 €	45 303 €	29 697 €
RESERVES FONCIERES	30 295 €		30 295 €
SENTIERS	2 000 €	- €	2 000 €
TOURISME	133 300 €	21 079 €	112 221 €
TRANSPORT	30 000 €	4 921 €	25 079 €
VEHICULES	50 000 €	8 202 €	41 798 €
VELOROUTE	21 731 €	3 565 €	18 166 €
VOIRIE	94 000 €	- €	94 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 577 216 €	1 932 327 €	1 644 289 €

II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

OB 2020– PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
ACCESSIBILITE	Travaux d'accessibilité Télégraphe	16 602,87 €	2 723,53 €	13 879,34 €
BTHD	Travaux Phase 2 BTHD	490 568,00 €	- €	490 568,00 €
CENTRE AQUATIQUE DOLLIBULLE	Solde des travaux et sécurisation rivière sauvage	1 110 000,00 €	501 831,00 €	608 169,00 €
CENTRE AQUATIQUE DOLLIBULLE	Litige	112 000,00 €	0,00€	112 000,00€
CHAPELLE STE ANNE	Remplacement de la barrière	4 000,00 €	656,16 €	3 343,84 €
DECHETS	Provision travaux harmonisation compétence déchets	400 000,00 €	248 949,33 €	151 050,67€
DECHETS	Agrandissement du centre technique vestiaires + piste de lavage	120 000,00 €	19 684,80 €	100 315,20 €
DECHETS	Acquisition véhicules et installation anti démarrage	180 775,00 €	29 654,33 €	151 120,67 €
ECONOMIE	Pass commerce et artisanat	76 419,00 €	40 199,96 €	36 219,04 €
ENFANCE-JEUNESSE	Maison de l'Enfance PF - Climatiseur réversible + téléphonie PABX	14 100,00 €	2 312,96 €	11 787,04 €
ENFANCE-JEUNESSE	ACM Dol et PF EJ Epiniac/Cherrueix acquisitions de mobiliers, informatiques,...	17 988,00 €	2 950,75 €	15 037,25 €
HAIES BOCAGERES	Programme de plantation 2020/2021	75 000,00 €	55 318,00 €	19 682,00 €
HAIES BOCAGERES	Programme de plantation 2019/2020	75 310,52 €	74 791,43 €	519,09 €
LECTURE PUBLIQUE	Médiathèque Pleine-Fougères	45 351,06 €	7 439,39 €	37 911,67 €
LECTURE PUBLIQUE	Mise en réseau des médiathèques	38 415,60 €	22 781,70 €	15 633,90 €

II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

OB 2020 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
MARAIS DE SOUGEAL	Travaux aménagement sentier pourtour Marais+ amélioration de l'abreuvement	40 800,00 €	36 712,83 €	4 087,17 €
MOYENS GENERAUX	Renouvellement du parc informatique	5 000,00 €	820,20 €	4 179,80 €
MOYENS GENERAUX	Redevance logiciel Comptabilité/RH	13 000,00 €	2 132,52 €	10 867,48 €
MOYENS GENERAUX	Agrandissement du siège (Synergy8)	292 060,00 €	116 909,52 €	175 150,48 €
MOYENS GENERAUX	Vente de la Maison du Développement	- €	600 000,00 €	- 600 000,00 €
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	Aide aux communes/HLM pour la création logements sociaux	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
RECYCLERIE	Acquisition de matériels-mobilier et véhicules	75 000,00 €	45 303,00 €	29 697,00 €
RESERVES FONCIERES	Acquisition foncières ZAE La Helandais	30 295,00 €		30 295,00 €
SENTIERS	Balisage	2 000,00 €	328,08€	2 000,00 €
TOURISME	Fonds de concours Broualan Vitraux de l'Eglise classée	4 800,00 €	- €	4 800,00 €
TOURISME	Centre d'hébergement de Cherrueix : Maîtrise d'œuvre et études	125 000,00 €	20 505,00 €	104 495,00 €
TOURISME	Vitrine pour la Maison du Terroir	3 500,00 €	574,14 €	2 925,86 €
TRANSPORT	Schéma des aires de covoiturage	30 000,00 €	4 921,20 €	25 078,80 €
VEHICULES	Acquisition de 1 minibus PEEJ+1 véhicule léger occasion+balayeuse	50 000,00 €	8 202,00 €	41 798,00 €
VELOROUTE	Signalétiques et busage	21 731,00 €	3 564,75 €	18 166,25 €
VOIRIE	Fonds de concours travaux réfection de Voirie Sougeal	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
VOIRIE	Fonds de concours travaux réfection de Voirie Télégraphe St Marcan	11 000,00 €	- €	11 000,00 €
VOIRIE	Fonds de concours travaux réfection de Voirie Saint-Broladre	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
VOIRIE	Fonds de concours travaux de réfection de Voirie 4 Salines Roz sur Couesnon	39 000,00 €	- €	39 000,00 €
TOTAL		3 577 216,05 €	1 932 927 ,00 €	1 644 289,05€

II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

OB 2020 – PPI – BUDGETS ANNEXES- PROGRAMMA

BUDGETS ANNEXES	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES	68 300 €	11 204 €	57 096 €
LOTISSEMENT 1 LE VILLAGE ST GEORGES DE GREHAIGNE	241 795 €	90 780 €	151 015 €
LOTISSEMENT TRANS-LA-FORET	200 754 €	40 257 €	160 497 €
ZA BUDAN	152 655 €	69 451 €	83 204 €
ZA LES CRECHETTES	33 990 €		33 990 €
ZA LES ROLANDIERES	224 363 €	523 867 €	- 299 504 €
ZA LES VIGNES CHASLES	38 990 €	189 066 €	- 150 076 €
ZA ROCHE BLANCHE	18 960 €	3 792 €	15 168 €
ZONE D'ACTIVITES LA FONTAINE AU JEUNE	872 000 €	288 750 €	583 250 €*
PORT MYTILICOLE DU VIVIER SUR MER CHERRUEIX	2 630 948 €	1 360 299 €	1 270 650 €
TOTAL BUDGETS ANNEXES	4 482 755 €	2 577 465 €	1 905 289 €

II. Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

OB 2020 – PPI – BUDGETS GENERAL PROGRAMMATION 2021-2024

BUDGET GENERAL ET ANNEXES	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
DOLLIBULLE 1 –Requalification du bâtiment	800 000,00 €	- €	800 000,00 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE – Phase 2 et 3	2 648 008 €	- €	2 648 008 €
COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES 3 acquisitions de BEOM et provision travaux d'aménagements Harmonisation compétence	1 800 000 €	845 272 €	954 728 €
TOURISME – Travaux Centre D'Hébergement Touristique	1 609 100 €	508 950 €	1 100 150 €
TOTAL	6 857 108 €	1 354 222 €	5 502 886 €

III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'emprunt de la dette.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Liste des emprunts tous budgets

ORGANISME PRÊTEUR	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT EMPRUNTE	CRD AU 31/12/2019	TAUX	DATE D'ACQUISITION	DATE EXTINCTION
BUDGET GENERAL		5 683 364,17 €	4 091 645,99 €			
DEXIA CREDIT LOCAL	Maison du développement	389 507,24 €	62 888,35 €	6,15%	01/01/2001	01/01/2021
DEXIA CREDIT LOCAL	Centre de secours Pleine-Fougères	284 906,93 €	28 674,21 €	5,84%	01/01/2007	01/06/2020
BCME	Acquisitions Foncières	108 750,00 €		2,44%	29/09/2010	30/11/2018
BCME	Investissements 2014	400 000,00 €	200 000,00 €	1,73%	04/12/2014	30/10/2024
BCME	Travaux d'aménagement	575 000,00 €	383 333,35 €	2,23%	04/12/2014	30/01/2029
DEXIA CREDIT LOCAL	Réhabilitation Décharge Dol	192 200,00 €	69 672,50 €	F3,94%	01/06/2007	01/03/2027
CAISSE D'EPARGNE	Aménagement Abords de la Gare	583 000,00 €	402 077,57 €	F4,85%	01/12/2008	01/09/2033
BCME	Hôtel d'entreprises	350 000,00 €	245 000,00 €	0,66%	30/03/2017	30/12/2026
BCME	Optimisation de la déchèterie	800 000,00 €	733 333,35 €	1,31%	06/06/2018	30/08/2033
CAISSE D'EPARGNE	BTHD	2 000 000,00 €	1 966 666,66 €	2,02%	25/06/2019	25/06/2049
BUDGET ZA LES ROLANDIERES		1 500 000,00 €	884 290,50 €			
LA BANQUE POSTALE	RUE DE VILLOUET	292 000,00 €	284 700,00 €	0,76%	01/10/2019	01/07/2029
DEXIA CREDIT LOCAL	REQUALIFICATION ZA	1 500 000,00 €	599 590,50 €	V0,71%	01/07/2008	01/06/2028
BUDGET ZA LES VIGNES CHASLES		689 000,00 €	671 775,00 €			
LA BANQUE POSTALE	TRANCHE 2	689 000,00 €	671 775,00 €	0,76%	01/10/2019	01/07/2029
BUDGET PORT MYTILICOLE		2 400 000,00 €	2 148 052,37 €			
CREDIT AGRICOLE	Travaux d'infrastructures	150 000,00 €	69 052,37 €	3,37%	07/12/2010	30/12/2025
CREDIT AGRICOLE	Travaux d'infrastructures	150 000,00 €	0,00 €	3,76%	06/12/2010	03/08/2019
CREDIT AGRICOLE	Travaux de densification	2 100 000,00 €	2 079 000,00 €	1,89%	05/10/2019	05/07/2044
BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISE		1 000 000,00 €	916 666,65 €			
BCME	Construction Pépinière	1 000 000,00 €	916 666,65 €	1,31%	12/07/2018	30/07/2033
BUDGET CENTRE AQUATIQUE		5 000 000,00 €	4 700 000,00 €			
LA BANQUE POSTALE	Construction Dolibulle 2	3 500 000,00 €	3 325 000,00 €	1,73%	17/07/2018	01/08/2043
CAISSE D'EPARGNE	Construction Dolibulle 2	1 500 000,00 €	1 375 000,00 €	1,47%	06/07/2018	25/07/2033
TOTAL DES BUDGETS		16 272 364,17 €	13 412 430,51 €			

III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'emprunt de la dette.

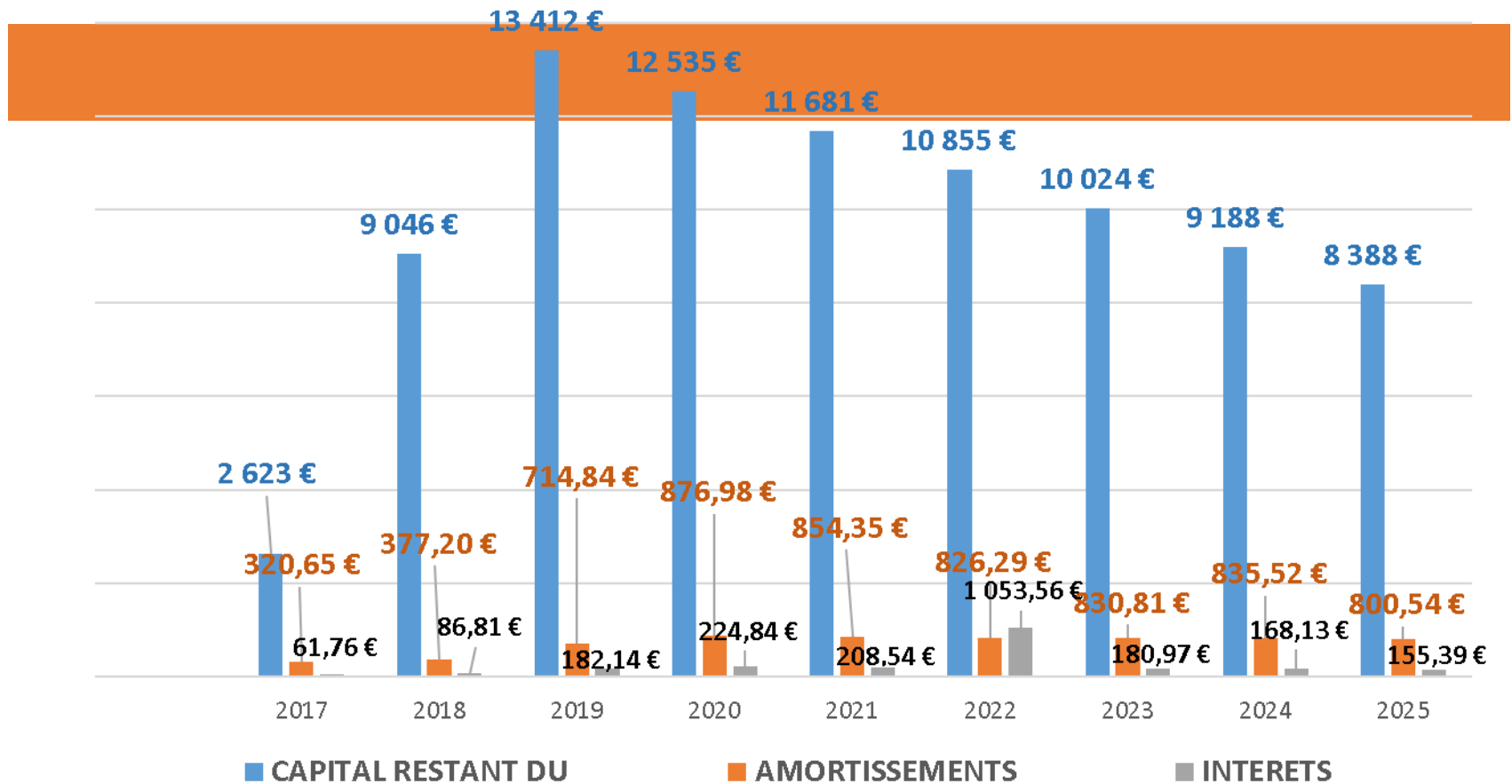
Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGETS CONSOLIDES - SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS EXISTANTS



III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'emprunt de la dette.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGETS CONSOLIDES - SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS

Dans le cadre des OB, la situation pluriannuelle ne prend en compte que les emprunts déjà réalisés+ **un nouvel emprunt pour le Centre d'hébergement touristique de Cherruex**

Budgets consolidés	CA 2019	BP 2020	2021	2022
Encours totale de la dette	13 412,43	12 535,46	11 681,10	11 630,81
Encours de dette au 31/12 BP Général avec emprunt simulé	4 091,65	3 768,32	3 470,71	3 980,40
Encours de la dette BP Annexes HORS Port Mytilicole	7 172,73	6 713,66	6 251,85	5 787,17
Encours de la dette BP Annexe Port Mytilicole	2 148,05	2 053,48	1 958,54	1 863,24
Capacité de désendettement BP Général	2,75	2,61	2,06	2,23
Capacité de désendettement Consolidée tous budgets Hors Port Mytilicole	8,08	8,39	6,13	5,79
Capacité de désendettement Consolidée tous budgets AVEC Port Mytilicole	9,62	10,03	7,37	6,89

ATTENTION : Ces analyses ne prennent pas en compte les résultats de fonctionnement des budgets annexes (notamment les déficits des ZA) ce qui explique la différence avec les chiffres présentés au CA 2019 qui sont quant à eux consolidés en terme de résultats de fonctionnement avec les budgets annexes.

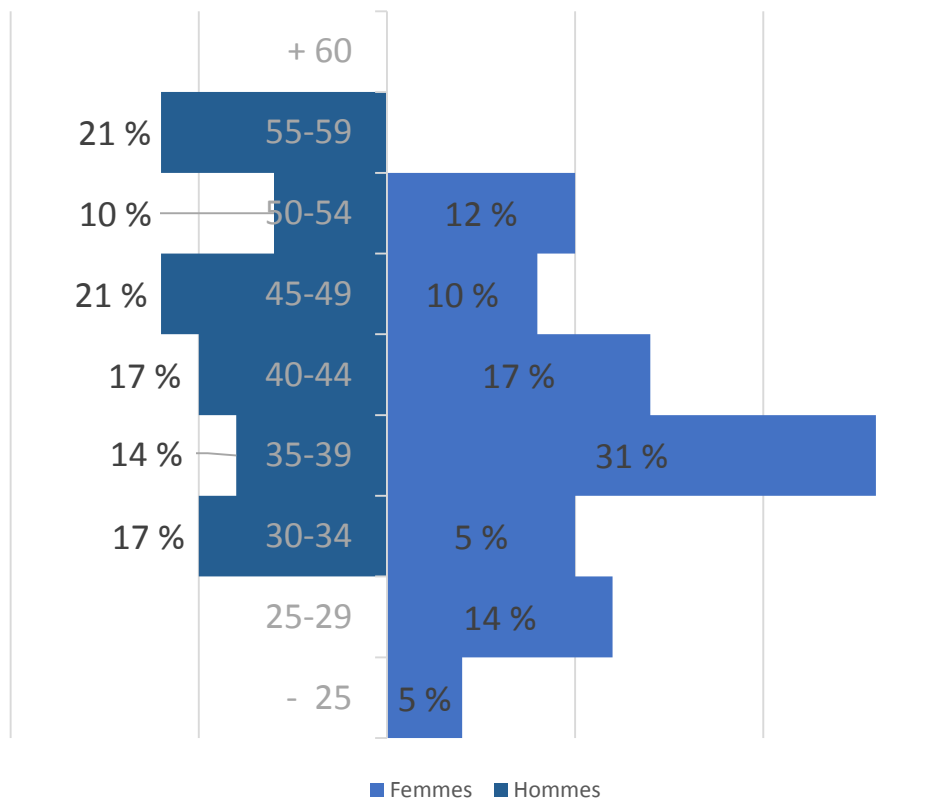
IV. Les informations relatives à la s effectifs

Envoyé en préfecture le 18/02/2020
Reçu en préfecture le 18/02/2020
Affiché le
ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

La pyramide des âges fait apparaître une forte proportion de femmes entre 35 et 44 ans (48%). Elles sont également plus présentes dans les trois tranches d'âge les plus jeunes (moins de 25 ans, 25-29 et 30-34 ans), où elles représentent 31% des femmes et 18% des effectifs.

On observe ainsi une tendance vers une répartition paritaire dans les tranches d'âge les plus hautes et leur absence des tranches les plus basses. Seuls présents dans la tranche des 55-59 ans, les hommes représentent 21% des effectifs masculins et 8% des effectifs de la Communauté de communes.

Pyramide des âges



La répartition par âge et par Pôle illustre l'organisation de la Communauté de communes : les compétences historiques (ENV) et de celles nouvellement acquises par la Communauté de Communes (PEEJ et RECS). Par ailleurs, il convient de noter que les femmes représentent 90% des agents recrutés en catégorie A.

V. Les dépenses de personnel

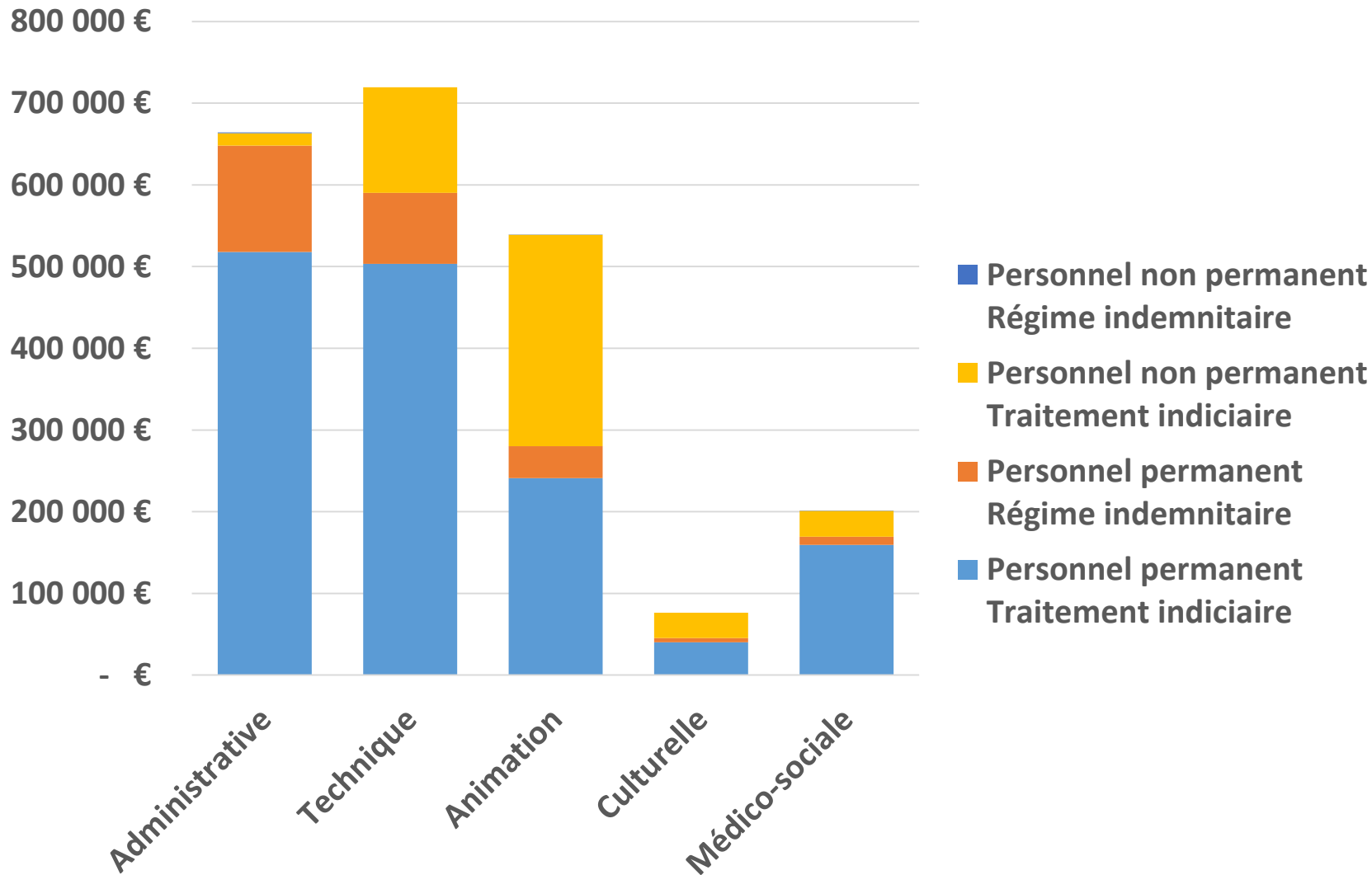
Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Traitement indiciaire et de régime indemnitaire par filière 2019



V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

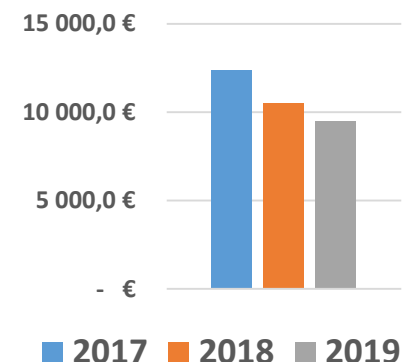
ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Nouvelle Bonification indiciaire (NBI)

En 2019, 12 agents ont perçu la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour un coût total de 9 474€.

Pour mémoire, cette NBI est attribuée uniquement au fonctionnaire titulaire ou stagiaire en fonction de leur responsabilité ou de missions d'accueil du public. L'évolution des effectifs par le recrutement contractuel sur les postes d'encadrement, explique cette diminution.

Perception de la NBI



Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires ne sont effectuées que sur demande expresse du responsable en raison :

- Service Traitement et Valorisation des déchets : pour assurer l'entretien après la fermeture de la déchetterie (nettoyage, tassement, fermeture des bennes), il est accordé une heure supplémentaire durant la période d'été (d'avril à octobre) sans que cela n'affecte les heures d'ouverture au public.
- Service PEEJ : l'organisation de mini-camps, de séjours ados et de nuits sous la tente a entraîné le paiement des heures de nuits (4HS nuit / nuit ; décompte à l'heure pour les soirées en EJ).

V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

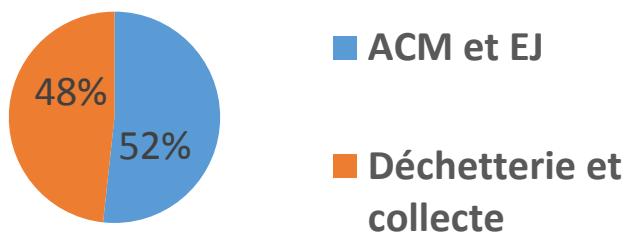
Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Heures supplémentaires par filière

		Technique déchetterie et collecte	Animation ACM et EJ	2019
HS < 14h	Nombre	329,39	48,46	377,85
	Coût	4 190 €	593 €	4 783 €
HS > 14h	Nombre	102,82	0	102,82
	Coût	1 131 €	0	1 131 €
HS nuit <14	Nombre	0	156	156
	Coût	0	3 861 €	3 861 €
HS nuit >14	Nombre	0	34,5	34,5
	Coût	0	1 247 €	1 247 €
Total	Nombre	432,21	238,96	671,17
	Coût	5 321 €	5 701 €	11 022 €

Répartition des coûts des HS
par service



V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Temps de travail

Légalement, le temps de travail effectif des agents de la FP est de 1 607h annuelles.

Conformément au règlement intérieur et en prenant en compte :

- Les congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations hebdomadaires)
- Les 2 jours de fractionnement
- La Journée du Président

le temps de travail effectif s'établit à **1 579h**, l'EPCI n'accordant pas de jours d'ancienneté ou de pont.

Le protocole ARTT donne la possibilité aux agents non annualisés de travailler :

- soit à 35h
- soit à 38h avec 18 jours annuels de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les agents des Pôles PEEJ et le service EVD, hors direction de service/pôle, sont exclus de ce dispositif.

A cela s'ajoutent :

- **Près de 414 heures supplémentaires effectuées (soit environ 59 jours) par les agents en 2019 non récupérées et écrêtées au 31/12/2019, soit 0,25 ETP.**
- **Près de 350 jours de congés payés ou RTT non pris et déposés sur un CET ou reportés sur l'année 2020.**

V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

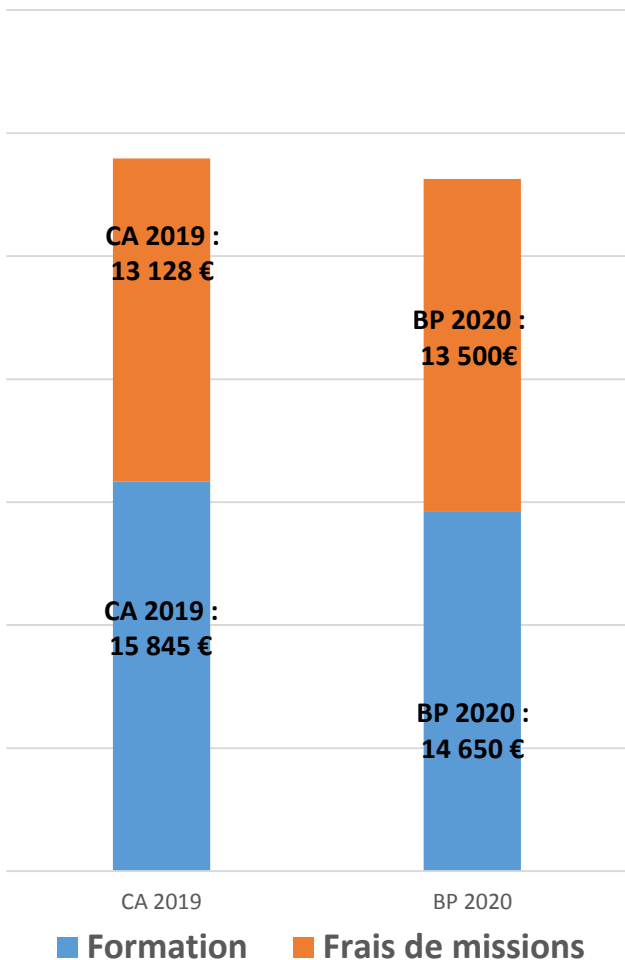
Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Evolution prévisionnelle des charges afférentes aux personnels

Evolution des charges au 011
afférentes au personnel



Charges supplémentaires		Estimatif
Formation obligatoire	Formation Continue Obligatoire (FCO)	1 240 €
	Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)	1 650 €
	Habilitation et autorisation de conduite	3 850 €
	Membres du CHSCT	1 800 €
Formation personnelle		2 110 €
Total estimé		10 650 €
Financement des BAFA à destination des animateurs saisonniers		2 500 €
Formations proposées par les services vers les usagers et échange de pratiques professionnelles		1 500 €
Total		4 000 €
Total des formations		14 650 €

V. Les dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

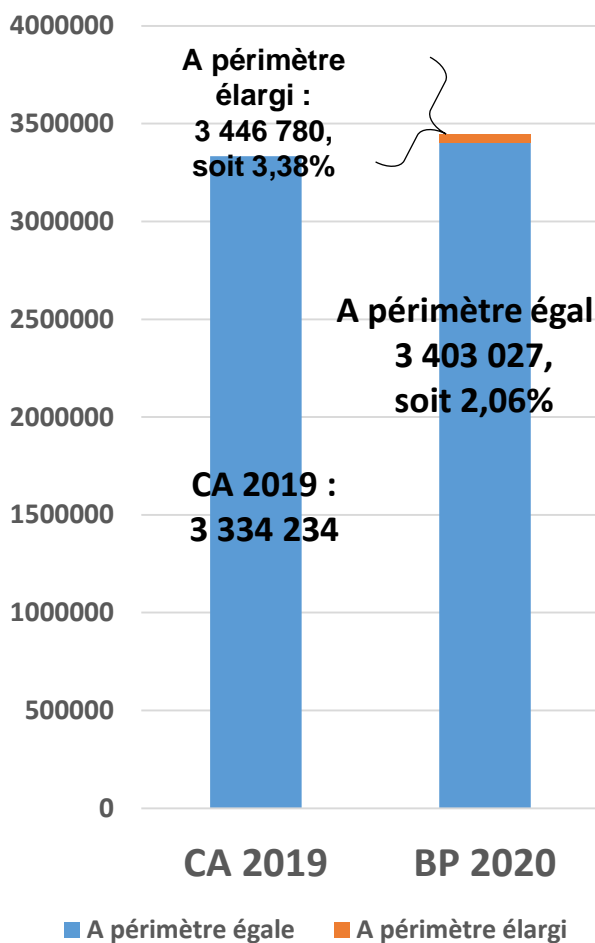
Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 035-200070670-20200213-2020_31-DE

Evolution prévisionnelle des charges de personnel pour 2020

Evolution des charges au 012



	Commentaires	CA 2019/BP 2020
<u>A</u> <u>périmètre</u> <u>égal</u>	Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanents	
	Evolution des carrières/traitement des agents	23 155 €
	Impact de la création d'un poste en 2019 (1 poste de catégorie C - service OM) et recrutement 0,5 ETP au service DETE	17 904 €
	Contractuels (remplacements, accroissements)	
	Remplacement longue durée	- 37 737 €
	Accroissement saisonnier :	63 674 €
	<i>Dont saisonniers OM</i>	16 084 €
	<i>Dont saisonniers PEEJ</i>	47 062 €
	<i>Dont remplacement ponctuel MA</i>	- 6 273 €
	<i>Saison touristique</i>	6 802 €
<u>A</u> <u>périmètre</u> <u>élargi</u>	Autres	
	Recours aux missions temporaires du CDG35 et mise à disposition personnel communal et associatif	- 1 845 €
	Autres charges du personnel (versement au CNAS-titres restaurant et médecine)	3 643 €
	TOTAL	112 546 €

Les projections comprennent uniquement les remplacement prévisibles au 01/02/2020